

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>ts</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>ts</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES . . . . . 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS				
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	
6 25	1 14	6 6	6 19	6 41	1 14	6 6	6 19	6 41	1 14	6 6	6 19	6 41	1 14	6 6	6 19	6 41	1 14	6 6	6 19	6 41	1 14	6 6	6 19	
7 3	1 34	6 28	6 44	7 3	1 34	6 28	6 44	7 3	1 34	6 28	6 44	7 3	1 34	6 28	6 44	7 3	1 34	6 28	6 44	7 3	1 34	6 28	6 44	
7 18	1 47	6 44	6 53	7 18	1 47	6 44	6 53	7 18	1 47	6 44	6 53	7 18	1 47	6 44	6 53	7 18	1 47	6 44	6 53	7 18	1 47	6 44	6 53	7 18
7 43	2 8	7 8	7 18	7 43	2 8	7 8	7 18	7 43	2 8	7 8	7 18	7 43	2 8	7 8	7 18	7 43	2 8	7 8	7 18	7 43	2 8	7 8	7 18	7 43
8 6	2 29	7 32	7 39	8 6	2 29	7 32	7 39	8 6	2 29	7 32	7 39	8 6	2 29	7 32	7 39	8 6	2 29	7 32	7 39	8 6	2 29	7 32	7 39	8 6
8 13	2 35	7 39	7 45	8 13	2 35	7 39	7 45	8 13	2 35	7 39	7 45	8 13	2 35	7 39	7 45	8 13	2 35	7 39	7 45	8 13	2 35	7 39	7 45	8 13
11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46
11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46	4 37	9 48	9 57	11 46

Cahors, le 18 Février.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session du 16 février

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Ringier, député de l'Aisne, dont il rappelle, aux applaudissements de tous, le patriotisme élevé et l'ardent républicanisme.

M. Basly dépose une proposition tendant à accorder une indemnité aux conseillers municipaux des villes de plus de 30,000 âmes. Il demande l'urgence pour cette proposition, mais on la lui refuse.

On aborde le budget du ministère des finances.

M. Wickersheimer parle de la Dette consolidée, qui devient énorme et constitue ainsi un vrai danger pour le pays. Il faudrait arriver à amortir, ce qui serait très favorable au crédit public et aux affaires, et ce ne serait pas là une si grosse affaire qu'il peut sembler. Une annuité de 50 millions d'intérêts composés suffirait à amortir toute notre Dette en 75 ans. Mais on pourrait faire encore moins grand et se contenter de poursuivre l'amortissement de la moitié de la Dette consolidée au moyen d'une annuité de 25 millions qu'on demanderait à un impôt spécial qui serait accepté de tous en raison de son caractère éminemment patriotique. Le rétablissement de nos finances en résulterait bientôt.

Après ces observations, les quatre premiers chapitres du budget des finances sont votés sans débat.

Puis on met aux voix l'amendement de M. Wickersheimer, tendant à l'inscription d'un crédit de 25 millions pour l'amortissement. Cet amendement porte, en effet, sur ces quatre premiers chapitres, qui sont relatifs au service de la dette. Mais l'amendement n'est pas pris en considération.

On ajourne le chapitre 5. Puis, sur le sixième, s'engage un assez long débat. Ce chapitre est relatif au service de la garantie des compagnies de chemins de fer.

M. Vacher montre combien cette garantie d'intérêts pèse lourd sur nos finances et quelle mauvaise affaire ont été par là les fameuses conventions. En les faisant, on avait promis à l'Etat des bénéfices à

partir de 1887; mais nous sommes en 1888, et au lieu des profits annoncés, nous voyons les charges devenir toujours plus grandes du fait des conventions. Il nous faut emprunter, en effet de 80 à 100 millions chaque année.

M. Vacher dépose, comme conclusion à ces observations, un amendement relatif à la garantie du chemin de fer tunisien, lequel a donné lieu à des abus particulièrement scandaleux, et un projet de résolution relatif à la comptabilité des grandes compagnies.

M. Tirard. — Si la garantie d'intérêt augmente toujours, c'est qu'on a fait une grande quantité de lignes encore improductives. Mais nous avons perfectionné notre outillage national, grâce à ces conventions dont on dit tant de mal. Vous prétendez qu'elles nous coûtent fort cher; mais ce sont des avances que fait l'Etat avec la certitude de rentrer un jour dans ses déboursés.

Le chapitre 6 est adopté sans difficultés. Les chapitres suivants jusqu'au 19 inclus passent ensuite sans discussion.

Sur le chapitre 20, s'engage un long et important débat. Ce chapitre est relatif aux intérêts de la dette flottante.

M. Dreyfus développe un amendement relatif à la suppression des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers.

L'orateur montre que la question est posée depuis longtemps et que, dès 1869, on signalait l'exagération des bénéfices réalisés par les receveurs.

M. Dreyfus termine en insistant énergiquement en faveur de l'adoption de son amendement. (Applaudissements à gauche).

M. Tirard combat l'amendement Dreyfus et demande à la Chambre de le repousser.

M. Fernand Faure, rapporteur du budget des finances, déclare qu'en tout cas, ce n'est pas à propos de la loi des finances que peut être résolue la grave question de la suppression des trésoriers généraux. Toutefois, reconnaissant qu'il y a beaucoup à faire dans cette voie, la commission propose, à titre d'indication des futures réformes à accomplir, une réduction de 100,000 francs sur le chapitre 20.

M. Tirard accepte cette réduction, mais M. Soubeyran déclare cette réduction insuffisante et en réclame une de 3 millions.

L'amendement de M. Dreyfus, est repoussé par 296 voix contre 182. Puis, l'amendement Soubeyran, c'est-à-dire la réduction de 3 millions, est ensuite soumis au scrutin. Mais cet amendement ayant été déposé seulement en cours de débat, est, comme tel, soumis à la prise en considération. Or, cette prise en considération est adoptée par 292 voix contre 237.

Ce résultat n'est pas sans causer quelque surprise, M. Tirard, surtout, s'en montre fort ému.

### SENAT

Session du 16 février.

Le Sénat, sans débat, et à l'unanimité de 204 voix, vote un projet ouvrant sur l'exercice 1888 un crédit provisoire de 300,000 fr.

L'urgence est déclarée sur le projet relatif au crédit de 50,000 fr. pour les mineurs de Bessèges, qui est voté à l'unanimité de 204 voix.

En deuxième délibération, est adopté un projet modifiant l'article 463 du Code pénal.

Après explication de MM. Bozérian et Isaac, vient en discussion un projet modifiant les articles 105 et 108 du code de commerce.

Est rejeté un amendement obligeant le destinataire d'objets transportés à établir que les avaries dont il se plaint se sont produites antérieurement à la prise de possession.

Cet amendement est combattu par M. Demôle et le ministre des travaux publics.

Le premier article est adopté. Il est ainsi conçu : « Les actions contre les voituriers autres que les avaries sont prescrites, dans tous les cas, dans un délai de cinq ans. » Cet article est adopté par 136 voix contre 91.

Sous-secrétaire d'Etat. — Il serait question de M. Etienne pour remplacer M. Félix Faure comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

L'alliance franco-russe. — Des renseignements particuliers établissent l'exactitude absolue de la dépêche de Vienne au Standard, publiée par le journal le *Matin* concernant les négociations entre la France et la Russie.

Le journal russe la *Novoïe Vremia*, publiant un article sympathique à la France, constate que l'union de la France et de la Russie contribuerait à la consolidation de la paix.

Le traité Franco-Italien. — M. Dau-

tresme a communiqué au général Menabréa le projet de convention commerciale avec l'Italie.

Il a retiré provisoirement le tarif douanier récemment déposé sur le bureau de la Chambre.

Les armements de l'Italie. — On confirme la nouvelle d'armements extraordinaires de navires et de torpilleurs dans le port de Naples. Dans le port même, on établit un réseau de torpilles.

Le ministre de la guerre a ordonné de compléter l'équipement de 12 corps d'armée dans la force qu'ils doivent avoir sur le pied de guerre.

Rome. — Un communiqué du ministre de la guerre dément le rappel d'une partie des troupes d'Afrique.

Les préparatifs de l'Allemagne. — Tout se prépare pour une mobilisation de l'armée. Le gouvernement a adressé une circulaire confidentielle à tous les anciens sous-officiers occupant actuellement des emplois civils, pour leur demander s'ils seraient disposés en cas de besoin, à accepter des postes d'officiers de réserve.

Le nombre de sous-officiers ayant adhéré à cette proposition est déjà si considérable que l'on peut considérer les cadres comme complets.

Le Kronprinz n'a pas passé une bonne nuit; il a été très agité. Il souffre d'un dérangement d'entrailles qui le rend inquiet. Pourtant, il s'est levé dans la journée.

D'après le docteur Mackenzie, l'état du malade n'est pas alarmant; mais, pour les médecins allemands, si le mal cancéreux n'existe pas, une péri-chondrite est aussi dangereuse.

Un conflit nouveau a surgi entre les médecins anglais et les médecins allemands. En somme, les nouvelles ne sont pas très rassurantes.

Dans la journée le Kronprinz a, de nouveau souffert de la tête.

M. de Bismarck se montre très satisfait des déclarations de M. Schouvaloff.

On croit que le cabinet de Berlin agira sur la Porte et préparera le terrain pour le règlement de la question bulgare.

Un toast du général Japy. — Samedi soir a eu lieu, au cercle militaire de Limoges, un punch d'adieux offert par les officiers de la garnison de cette ville, au général Japy, appelé récemment au commandement du 15<sup>e</sup> corps d'armée à Marseille.

Le général Riff, commandant la 45<sup>e</sup> brigade d'infanterie, s'est fait, à cette occasion, l'interprète

98 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES D'un Peau-Rouge A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES DEUXIÈME PARTIE XVI

COMMENT LE DOCTEUR D'HIRIGOYEN ET BERNARDO ZUMETA REVINRENT A L'HACIENDA, ET CE QUI S'ENSUIVIT.

« Trois chefs ont été désignés pour se rendre auprès de don Cristoval et conclure l'alliance décidée par le conseil médecine; ces trois chefs arriveront ce soir à l'hacienda, un peu après le coucher du soleil. »

— Tu as réussi à faire cela ? s'écria Julian avec joie.

— Entendons-nous, cher ami, c'est Charbonneau qui a tout fait. A chacun son dû. Moi, je me suis contenté d'approuver, voilà tout. Seulement, je te ferai observer que cette alliance contractée avec une des tribus les plus guerrières des prairies, nous donne l'appui de cinq cents guerriers bien armés et d'une valeur éprouvée. C'est pour nous un précieux et puissant renfort.

— Si puissant, que cette fois, quoiqu'il fasse,

le Mayor est perdu et que rien ne le pourra sauver.

— Je le crois, dit Bernardo.

— Moi, j'en suis certain, ajouta le docteur.

— Que Dieu ait pitié de ce malheureux ! dit doucement Denizà.

— Vous le plaiguez ? dit Bernardo avec surprise.

— Je le plains d'autant plus que ses crimes sont plus odieux et qu'il ne peut implorer ni la pitié des hommes, ni celle de Dieu.

— Hélas ! chère Denizà, dit Julian, vous ne connaissez pas encore ses crimes les plus abominables. Mais le moment est venu de tout vous dire. Je puis parler devant Bernardo, c'est mon ami le plus fidèle; je n'ai et n'aurai jamais de secrets pour lui. Ecoutez-moi donc, et lorsque vous saurez tout, nous aviserons aux mesures qu'il conviendra de prendre envers madame la comtesse de Valenflours.

Et Julian raconta, dans les plus minutieux détails, la confiance que le señor Navaja lui avait faite au sujet du Mayor, et il termina en rendant compte de la capture de Sébastian, l'âme damnée du féroce aventurier.

Lorsque le chasseur se tut, il y eut un assez long silence.

Les auditeurs de ce singulier récit étaient frappés de stupeur.

Ils commentaient dans leur esprit troublé les péripéties étonnantes de cette étrange histoire et ne savaient à quoi s'arrêter.

— Il est évident, dit enfin le docteur, que ce Navaja, quel qu'il puisse être, a dit la vérité; on n'invente pas de pareils faits. D'ailleurs, ce que

nous savons déjà, toi et moi, fils, de cet événement mystérieux, se rapporte entièrement et complète le récit de cet homme. Evidemment, le marquis de Garmandia a joué la comédie odieuse d'un suicide, pour échapper au châtement du crime qu'il avait commis. Tout cela est bien dans le caractère de ce monstre. Qu'il ait réussi à s'enfuir et à passer en Amérique, cela n'a rien d'extraordinaire; que, mort pour tout le monde, mis au ban de la société et privé de ressources, il se soit retiré au désert et caché au milieu des bandits de toutes nations qui le parcourent dans tous les sens, il ait cherché dans le crime l'argent qui lui manquait pour satisfaire ses vices et ses passions; tout cela est d'une logique incontestable; le remords ni le repentir n'existent pas pour une organisation physique et morale de cette trempe. Ce parti était certainement le seul qu'il devait et pouvait prendre. Donc, il n'y a pas à en douter, cet homme est bien le marquis de Garmandia. Ce qui, du reste, suffirait à le prouver, ce serait non seulement son intimité avec ce misérable Feliz Oyandi, — qu'à la rigueur il peut ne pas avoir connu en Europe et avec lequel le hasard l'aura sans doute fait rencontrer dans la savane, par cette attraction mystérieuse qui attire les bandits les uns vers les autres et les fait reconnaître au premier regard, — mais surtout ce Sébastian, cet ancien matelot, que tu as arrêté ce matin au moment où il escaladait le mur du parc et que, m'as-tu dit, tu as reconnu pour l'avoir vu dans la maison hantée la nuit du crime.

— Malgré les quatorze ans qui se sont écoulés depuis cette nuit néfaste, mon père, cet homme n'a pas changé; le temps n'a pas eu de prise sur

lui; il est resté tel qu'il était alors; quand vous le verrez, vous le reconnaîtrez au premier regard.

— Donc, reprit le docteur, l'identité du marquis de Garmandia est bien établie pour nous; il a changé de nom, voilà tout. Mais il est une chose qu'il importe de découvrir, car elle est d'une importance extrême : Sait-il que sa femme a été sauvée, et qu'elle existe encore ?

— Les renseignements que nous possédons sur cette affaire me portent à croire que, si le Mayor n'a pas acquis la certitude de l'existence de sa femme, tout au moins il la soupçonne. Pour un scélérat de cette trempe, les obstacles n'existent pas; il tentera les plus grands efforts pour découvrir la vérité.

— Cela est certain, si nous lui en laissons le temps; c'est à nous à l'en empêcher, dit vivement Bernardo.

— Sans doute, et nous y mettrons tous nos soins. Mais, jusqu'à preuve du contraire, j'ai la conviction intime que le Mayor n'attache qu'une importance médiocre aux confidences que son complice Sébastian a pu lui faire. Certain de l'efficacité des moyens qu'il a employés pour faire disparaître sa malheureuse femme, connaissant, de plus, le procès-verbal dressé lors des recherches faites dans la maison hantée et l'exhumation du cadavre de sa victime, si complètement reconnue à sa chevelure, ses vêtements marqués à son chiffre et surtout à son alliance, retrouvée dans un de ses gants, tout me fait supposer qu'il attribue ce que lui a dit son complice à une ressemblance fortuite et surtout aux remords qui se sont éveillés dans l'âme de boue de l'ancien matelot et lui ont tourné la tête.



des regrets de tous les officiers du 12<sup>e</sup> corps d'armée.

Le général Japy a remercié par une courte allocution, qu'il a terminée par ces paroles patriotiques :

« Dans un discours récent, Messieurs, a dit l'ancien commandant du 12<sup>e</sup> corps, on a parlé de la fureur teutone, *furor teutonicus*... Je bois à la *furia francese!* »

Ce toast a été vivement acclamé par tous les officiers.

**Espions.** — La *Patrie* annonce que deux individus de nationalité allemande, qui parcouraient depuis quelques jours différentes localités du Jura, viennent d'être mis en état d'arrestation à Lons-le-Saulnier.

Un nommé Rupfer a été trouvé porteur de papiers compromettants.

**A Taïti.** — Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a reçu du gouvernement de Taïti le télégramme suivant :

« La convention établissant des tribunaux indigènes a été signée solennellement par le roi et les chefs, le 29 décembre. La population entière se montre heureuse de ce résultat, et une parfaite tranquillité règne sur tous nos établissements. »

**Les officiers de réserve.** — Les chefs de corps ont de nouveau, cette année, formulé des plaintes relativement à l'indulgence trop grande des commissions d'examen pour les candidats au grade de sous-lieutenant de réserve. Un grand nombre de ces officiers sont, paraît-il, inférieurs sous le rapport de l'instruction militaire à la plupart des sous-officiers renégés actuellement dans la réserve.

Le général Logerot a décidé d'envoyer des instructions spéciales pour rendre, cette année, plus rigoureuses les conditions d'admission.

**Constantinople.** — On mande de Beyrouth que les rixes entre les chrétiens et les musulmans ont recommencé sur différents points de la ville.

L'église grecque a été violée. Le nombre total des victimes serait de vingt-cinq.

**Grand incendie.** — Un incendie énorme a détruit, en partie la ville de Sébastopol.

**Madrid.** — Une cartouche de dynamite a fait explosion à la porte de l'église d'un couvent de religieuse de Barcelonne.

Une religieuse a été blessée. Les dégâts matériels sont considérables. Cette explosion a occasionné une vive panique.

**L'affaire Wilson.** — C'est jeudi qu'ont commencé, devant la 10<sup>e</sup> chambre correctionnelle, les débats de l'affaire Wilson. L'affluence est énorme. On assure que cette affaire occupera cinq ou six audiences.

**Emission de faux billets de banque.** — La cour d'assises de Nîmes a commencé l'examen de l'affaire de l'émission de faux billets de banque de 50 fr., dans laquelle sont impliqués M. Delon, secrétaire du procureur de la République de Béziers; Blanche Guiraud, sa maîtresse; M. Allien, avocat à Montpellier et conseiller général de l'Hérault, et M. Bonnefoi, ancien instituteur. Ils sont inculpés d'émission et d'introduction en France de faux billets et de complicité.

L'affaire occupera six audiences.

**Effondrement du pont d'Arcole.** — Jeudi, à une heure et demie, un grand accident s'est produit, qui a causé une vive émotion dans la Cité et dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Le pont d'Arcole venait de s'effondrer; une femme et un agent passaient à ce moment sur le pont. Tout à coup, le sol se mit à trembler; une détonation retentit, semblable à un grand coup de tonnerre. L'agent vacilla et la femme tomba en jetant un cri. Plusieurs crevasses assez larges venaient de se produire du côté de la place de l'Hôtel-de-Ville, ébranlant tout le pont.

Immédiatement, les passants s'attroupèrent. L'a-

— Cela est possible, en effet, mon père, dit Julian.

— Mais s'il ne croit pas encore — et comment pourrait-il le croire — la curiosité s'est éveillée en lui, et il veut s'assurer si cette ressemblance est aussi frappante que Sébastien le soutient.

— Pensez-vous donc, mon père, que cette curiosité, si forte qu'elle fût, aurait suffi pour le décider à essayer de s'emparer de l'hacienda?

— Je ne dis pas cela, fils; cette curiosité, dans tous les cas, ne saurait être qu'accessoire; d'ailleurs, ce n'est pas à lui qu'est venue la pensée de cette expédition, mais à son complice Oyandi qui, lui, connaît la présence de notre chère Denizà à l'hacienda, et dont le but avoué est de s'emparer d'elle pour se venger enfin de toi.

— Moi! s'écria Denizà avec horreur; moi, tomber entre les mains de ce misérable! Oh! mon père, plutôt mourir que de subir un tel outrage.

— Rassurez-vous, mon enfant, cela n'arrivera jamais, dit le docteur en l'attirant vers lui et l'embrassant.

— N'ayez pas cette crainte, chère Denizà, s'écria Julian avec feu; jamais, tant que je vivrai, cet homme ne vous approchera, je vous le jure!

— J'en fais mon affaire, dit froidement Bernardo, je le tuerais comme une bête puante qu'il est, à notre première rencontre; d'ailleurs, Julian et moi, nous ferons bonne garde près de vous.

— Oui, dit Julian avec ressentiment, il a déjà senti nos griffes; qu'il ne se retrouve plus sur mon chemin!

— D'ailleurs, le Mayor ne manque pas de motifs pour tenter sa hasardeuse expédition, reprit

gent ne perdit pas son sang-froid; il fit circuler ceux des curieux qui s'approchaient trop près du pont.

La circulation est complètement arrêtée aux alentours du pont.

On craint que le pont tombe complètement à l'eau.

**Bessèges.** — La situation est toujours très tendue. M. Meunier, directeur de l'usine et maire de Bessèges, est parti depuis quinze jours et n'est pas encore revenu. Le bruit court qu'il a donné sa démission par crainte des menaces lancées contre lui. Les liquidateurs attendus avec impatience ne sont pas arrivés.

Les travaux continuent. Tous les services fonctionnent, les paies ont lieu régulièrement, mais la situation reste précaire. Les employés iront néanmoins jusqu'au bout pour sauvegarder leurs droits acquis. Ils ont sollicité l'intervention du gouvernement, afin d'améliorer leur situation, sinon de graves désordres seraient à craindre.

**Tremblement de terre.** — Un tremblement de terre a eu lieu mardi, à Burgelette (Navarre); il a duré dix-huit secondes. On signale quelques dégâts, mais pas de victime.

**Exposition universelle.** — M. Billot, ambassadeur de France à Lisbonne, a prévenu au quai d'Orsay que le Portugal ne prendra pas part, officiellement à l'Exposition universelle de 1889.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Notre compatriote, M. Pagès, Louis-Vincent,** colonel d'artillerie, chef d'état-major du gouvernement militaire de Lyon, officier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé général de brigade.

**Intendance.** — Par décret paru à l'Officiel, notre compatriote, M. Rossignol, directeur du service de l'intendance du gouvernement militaire de Paris, est nommé intendant général dudit gouvernement, en remplacement de M. Perrier, intendant général retraité.

**Finances.** — M. Tixier, percepteur des contributions directes à Cenon-la-Bastide (Gironde), 1<sup>re</sup> classe, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Gourdon 2<sup>e</sup> classe, en remplacement de M. Robert.

— M. Robert, receveur particulier des finances à Gourdon, est nommé à la perception de Marennes.

**Contributions indirectes.** — M. Perrinet, commis de 2<sup>e</sup> classe à Souillac, est élevé, sur place à la 1<sup>re</sup> classe.

**Décoration.** — Nous apprenons avec plaisir que parmi les personnes qui ont été décorées dernièrement de l'ordre de St-Nicolas, par l'empereur de Russie, sur la présentation de M. de Morenheim, ambassadeur du Czar, se trouve un jeune homme natif du Lot :

M. Léopold Karkowski, capitaine des sapeurs-pompiers de Paris, à la caserne du Vieux-Colombier.

Ce jeune officier se signala particulièrement à l'incendie qui se déclara, le 24 octobre 1887, à l'ambassade russe, rue de Grenelle.

le docteur : d'abord le magnifique butin dont il espère s'emparer ici, et ensuite la vengeance éclatante qu'il espère obtenir contre vous deux.

— Ces deux motifs sont plus que suffisants pour le pousser aux expéditions les plus folles, dit Bernardo. Le Mayor n'estime au monde que l'or et les diamants, tout le reste lui est égal; je crois que dans son for intérieur, il se soucie fort peu que sa femme soit morte ou vivante.

— Cela peut être, dit Julian, et je ne suis pas éloigné de partager ton opinion à ce sujet, mon cher Bernardo. Mais la comtesse de Valenflours n'est pas dans ce cas. Quel est notre devoir dans cette circonstance? Devons-nous lui révéler l'existence de son mari et lui apprendre ce qu'il est devenu, ou bien convient-il de garder le silence sur cet horrible secret et la laisser dans son ignorance et dans sa quiétude? Voilà deux questions qui se présentent à mon esprit et que nous devons résoudre, soit par l'affirmative, soit par la négative.

— Oh! s'écria Denizà avec âme, est-il possible que vous hésitez un instant à décider cette question, messieurs? Le marquis et la marquise de Garmandia n'existent plus, ni l'un ni l'autre, aux yeux du monde comme à ceux de Dieu. Le marquis, par un crime horrible, a assassiné sa femme, puis il s'est fait sauter la cervelle; voici le fait brutal, patent, indéniable; le bandit exécré, la terreur des savanes, n'a rien de commun avec la comtesse de Valenflours, qui, de son côté, est et doit être complètement étrangère au proscrit odieux nommé le Mayor. Quel tribunal oserait décider que ces deux êtres, si dissemblables et dont tous les liens ont été rompus par une mort

Le capitaine Karkowski est né à Lacapelle-Marival, où son père, un des réfugiés polonais de 1831, se maria et s'établit comme négociant et où son deuxième fils, M. Basile Karkowski, continue le négoce de son père.

## SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 31 janvier 1888.

M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

1<sup>o</sup> Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, relatif au projet de création d'un cabinet d'estampage d'inscriptions romaines; 2<sup>o</sup> Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne; 3<sup>o</sup> Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France; 4<sup>o</sup> Bulletin de la Société archéologique du midi de la France; 5<sup>o</sup> Journal d'hygiène numéro 582.

M. Rouquet inscrit à l'ordre du jour lit un joli sonnet patois de sa composition qu'il a adressé à M. Paul Barra. Il donne également lecture d'une charmante poésie nouvelle que cet auteur lui a dédiée; intitulée « La Fougère ». Il donne ensuite lecture d'une lettre et d'un poème humoristique « La Cabille » de M. Castela, l'excellent félibre Montalbanais. Ce poème renferme un trait de gauloiserie très piquant qui provoque l'hilarité de l'assemblée.

M. Rouquet lit aussi deux jolies fables patoises dont il est l'auteur. « La Grailliole que siffla comme un biou » et « Lou Raynal et lou Gor », renfermant également des traits bien plaisants, — Soulignés par le lecteur avec son esprit et sa délicatesse habituels, ils obtiennent un grand succès.

M. L. Combarieu, président, commence ensuite la lecture des lettres de M. Andurand, député à l'Assemblée nationale de 1789 dans lesquelles sont relatés, au jour le jour, les épisodes de la vie révolutionnaire. Cette lecture est accueillie par les marques du plus vif intérêt. Elle sera continuée dans les séances ultérieures.

Le président, L. SALAMON.  
Le secrétaire adjoint, COMBARIEU.

**Engagements volontaires.** — Nous croyons devoir rappeler que, d'après les prescriptions ministérielles en vigueur, les engagements volontaires seront reçus, pour l'année 1888, pendant les périodes ci après, pour :

1<sup>o</sup> Les équipages de la flotte, dans les cinq ports militaires seulement, jusqu'au 20 février. (Se renseigner au bureau du recrutement).

Il n'est fait exception à cette règle que pour les bons ouvriers tailleurs d'habits, qui pourront s'engager dans l'intérieur jusqu'au 31 décembre.

2<sup>o</sup> L'infanterie et l'artillerie de marine, sans date ni limite fixée jusqu'à présent;

3<sup>o</sup> Pour les régiments d'infanterie et sections d'administrations qui n'ont pas atteint le chiffre d'engagements fixé, du 1<sup>er</sup> au 31 mars;

4<sup>o</sup> Les secrétaires d'état-major, commis de l'intendance, ouvriers d'artillerie, officiers et cavaliers de remonte, en tout temps, mais seulement d'après les besoins du service.

Enfin, pour les autres armes, cavalerie, artillerie, génie et train, les engagements ne seront pas ouverts de nouveau avant le mois d'octobre.

**Les télégraphistes.** — Les auxiliaires télégraphistes des classes de 1876 et 1877 arrivés à leur deuxième période d'instruction, et qui sont affectés au service territorial et des frontières, accompliront cette période du 9 au

21 avril prochain, et recevront une convocation individuelle.

**Bourses.** — Avis. — La session d'examen, pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges de garçons, s'ouvrira à Cahors, le jeudi 12 avril prochain.

Les demandes d'inscription seront reçues, au secrétariat de la préfecture, du 1<sup>er</sup> au 25 mars 1888.

## TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS

Affaire de la Société d'assurance mutuelle « LE LOT »

La Société *Le Lot* assurance contre l'incendie, a remporté un nouveau succès. Plusieurs assurés refusaient de payer leurs primes échues depuis plus d'un an, se basant sur une clause des statuts ainsi conçue :

« Si la Société laisse écouler plus d'un an, à partir de l'échéance d'une prime ou cotisation, sans en poursuivre le paiement, l'assurance est résiliée de plein droit pour l'avenir. »

Le tribunal civil de Cahors devant lequel deux assurés étaient poursuivis en paiement de primes échues depuis plus d'un an, par jugement du 15 février courant, repoussa l'exception opposée par ces assurés, et les a condamnés à payer toutes les primes échues avec les dépens de l'instance.

**Actes de probité.** — Le sieur Brohier, visiteur chef à la gare de Cahors, a trouvé vendredi matin, 10 du courant, à la descente du train de Montauban, un porte-monnaie contenant la somme de 60 francs en or. Il s'est empressé de le remettre au chef de gare.

Le sieur Delpach, garçon de bureau à la préfecture, ayant trouvé une valeur sur la voie publique, s'est empressé de déposer sa trouvaille au commissariat de police, où elle est à la disposition de la personne qui l'a perdue.

**Assises.** — Aux assises du premier trimestre 1888, qui s'ouvriront à Cahors, lundi prochain, les cinq affaires suivantes seront soumises au jury :

- 1<sup>re</sup> affaire : attentats à la pudeur sans violence;
- 2<sup>e</sup> affaire : Caussanel, extorsion de signatures;
- 3<sup>e</sup> affaire : Serres, enlèvement de mineure;
- 4<sup>e</sup> affaire : Fournier, faux et abus de confiance;
- 5<sup>e</sup> affaire : Fréjaville, vols et tentative de vol qualifié.

## Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 16 février, le tribunal correctionnel de Cahors a jugé onze délits de chasse. Les délinquants ont été condamnés, suivant la gravité du délit, à 10, 16, 25 et 50 fr. d'amende.

**Adjudication.** — Le samedi 25 février 1888 à deux heures du soir, à la sous-préfecture de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-après :

Commune de Gignac. — Chemin vicinal

Denizà se leva.

— Messieurs, dit-elle, il est onze heures et demie, dans une demi-heure la cloche du déjeuner sonnera, permettez-moi de me retirer, j'ai quelques changements à faire à ma toilette. D'ailleurs, vous allez entamer une discussion à laquelle je désire ne pas assister; cédant aux élans de mon cœur, je vous prierais probablement d'être cléments pour le misérable dont vous allez vous occuper, et peut-être aurais-je tort. Dans les circonstances présentes, d'après ce que nous avons appris sur son compte et ses relations avec le Mayor et avec l'amie que vous aimez comme moi, mon devoir est de rester neutre.

La jeune femme embrassa le docteur, présenta son front à son fiancé, et elle se retira légère et gracieuse comme un sylphe.

— Sur mon âme! s'écria le docteur en riant, cette chère Denizà est femme de pied en cap; rien ne lui échappe. Elle ne pouvait nous dire plus clairement d'être implacables; en effet, si, par hasard, la comtesse apercevait ce misérable, ou si seulement son nom était prononcé devant elle, un malheur pourrait arriver et alors notre secret serait à tous les diables.

— Oh! les femmes! s'écria Bernardo d'un air tragique, ces charmants petits démons aux ongles roses, quelles jolies griffes elles possèdent, et comme elles savent bien égratigner quand elles le veulent!

Le docteur et Julian ne purent s'empêcher de rire de cette singulière boutade de l'honnête chasseur.

— Donc, nous le pendons? reprit Bernardo. GUSTAVE AIMARD. (A suivre)



ordinaire n° 3, de Gignac à Cozance. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 49 et 61, sur une longueur de 1225 mètres.

Montant des travaux : 3,062 fr.  
**Commune de Condat.** — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Condat à Strenquoels. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre la partie déterminée et le chemin vicinal ordinaire n° 3 de la commune de Strenquoels, sur une longueur de 440<sup>m</sup> 50.

Montant des travaux : 1,154 fr.  
**Commune de Lavergne.** — Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Lavergne au chemin de grande communication n° 64. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 0 et 16, sur une longueur de 885 mètres.

Montant des travaux : 2,393 fr.  
**Commune de Lamothe-Cassel.** — Chemin vicinal ordinaire de 3<sup>m</sup> classe n° 4, de Lamothe-Cassel à Murat. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 9 et 45, sur une longueur de 912 mètres.

Montant des travaux : 3,159 fr.  
**Commune de Montfaucon.** — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Montfaucon à Carluet. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le n° 51 et les limites de la commune de Carluet, sur une longueur de 347<sup>m</sup> 50.

Montant des travaux : 973 fr.  
**Commune de Saint-Germain.** — Chemin vicinal ordinaire de 1<sup>re</sup> classe, n° 1, de Saint-Germain à la route départementale n° 12. — Construction de la partie de chemin comprise entre les profils n° 130 et 192, sur une longueur de 1401 mètres.

Montant des travaux : 6,086 fr.  
**Ligne de Montauban à Brive.** Le lundi 27 février courant, à deux heures du soir, il sera procédé, en séance publique, par le préfet du Lot, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des chemins de fer, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée des travaux d'achèvement du premier lot de la ligne de Montauban à Brive, section de Cahors à Cazouls, partie comprise entre le point kilométrique 42 kilomètres 618 mètres 79 et le point kilométrique 50 kilomètres 9 mètres 30 ; sur une longueur de 7 kilomètres 390 mètres 31.

Ces travaux sont évalués comme il suit : 1<sup>o</sup> Terrassements, 160,202 fr. 35 ; 2<sup>o</sup> chaussées et banquettes, 570 fr. 02 ; 3<sup>o</sup> murs de soutènement, morcellements de tranchées, allongement du souterrain de Roques, etc., 218,219 fr. 65. Total, 378,992 fr. 02. La somme à valoir est de 81,007 fr. 08. Le cautionnement définitif est de 13,000 fr. le cautionnement provisoire, de 6,000.

**Arrestations.** — La police de notre ville a procédé à l'arrestation de deux repris de justice, trouvés en état de vagabondage et demandant l'aumône avec menaces à l'appui. Ces deux individus ont déjà subi : l'un, le nommé Louis Minel, vingt-deux condamnations ; l'autre, le nommé Michel Antraygues, quatre condamnations.

**Frau de Sentergues.** — Le 18 janvier, un chien, à la démarche languissante et mal assurée après avoir, dans le village, blessé une chèvre et une brebis mordait légèrement au mollet le sieur Pierre Carrègue, qui était occupé à ramasser de la feuille dans un bois. On conçoit tout ce qu'un examen attentif aurait eu d'intéressant, mais la précipitation et la peur firent sacrifier sur le champ l'animal suspect, qui venait de donner lieu à l'accident. Ces jours derniers la brebis et la chèvre manifestaient les premiers signes d'hydrophobie : refus de toute espèce d'aliments, yeux languissants, hagards, la tête en vibration continuelle, cherchant à mordre les animaux à leur portée, aussi les a-t-on assommées.

La plaie, d'ailleurs sans importance, s'étant comportée comme si elle eût été faite par une dent saine, et surtout le préjugé populaire très répandu que la rage survient 9 jours après la blessure, auraient mis le pauvre Carrègue dans une entière sécurité, mais l'abatage des deux animaux réveilla toutes ses craintes et le décida jeudi dernier, à partir pour Paris. Espérons que M. Pasteur, le conservera à sa famille éplorée.

Heureusement toutes les personnes mordues par des animaux atteints de la rage, ne contractent pas cette terrible maladie, soit que les vêtements aient essuyé la bave venimeuse, soit que l'animal enragé ait épuisé son virus sur d'autres individus, ce que souhaitent de grand cœur tous ceux qui connaissent l'honnête père de famille en question.

Ce fâcheux accident éveilla l'attention de M. Bourdardie, maire de Carluet qui prescrivait, le

lendemain, l'abatage des chiens errants et le moulement de ceux qui ont des maîtres reconnus. Si l'autorité locale de chaque commune imitait ce sage fonctionnaire, le nombre des malheurs de cette nature diminuerait considérablement.

Rappelons que la foule des remèdes préconisés par quelques médecins ou vantés par la crédulité populaire, sont tout à fait insignifiants, et qu'une fois la rage déclarée, la médecine est forcée d'avouer son impuissance. Le seul préservatif sérieux, en attendant la visite du célèbre chimiste de la capitale, est la cautérisation de la plaie au fer rouge.

**Monsieur de Madrid.** — Un curieux procès se plaide actuellement devant le tribunal de Gourdon. Dans une vieille tour carrée, située sur le roiseau de la Fènoie, dans la plaine de Rocamadour, habite en ce moment un mystérieux personnage que le procès de Gourdon vient de faire connaître. Ce solitaire âgé de 60 ans, porte le nom de vicomte de Madrid. Ce monsieur veut tout simplement se marier et, depuis longtemps, il a fait son choix. Mais ce choix n'a pas été celui de sa mère. Madame de Madrid, au lieu de donner son consentement, a demandé, de concert avec le conseil de famille, l'interdiction de son fils.

M<sup>re</sup> Brunel, du barreau de Gourdon, avocat de la vicomtesse, a eu à lutter contre M<sup>re</sup> Lachaud du barreau de Paris, défenseur du vicomte. Les deux plaidoiries ont été un véritable tournoi d'éloquence. Le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement à huitaine.

**Figéac.** — Avant-hier, un enfant de quatre ans, Albert Durand, jouant rue du Canal, tomba à l'eau, profonde à cet endroit de plus d'un mètre. Un passant, se jeta aussitôt à l'eau et eut le bonheur d'en retirer l'enfant sain et sauf. On ignore le nom de ce courageux citoyen.

**Frontenac.** — Le jeune Dournes, âgé de 14 ans, s'amusait, en l'absence de ses parents, à chasser avec un fusil en mauvais état ; malheureusement, l'arme éclata, et l'imprudent, recevant la charge en pleine poitrine, tomba foudroyé.

**La récolte de 1888.** — D'après les rapports des préfets, les semailles d'automne se sont effectuées dans des conditions excellentes pour 24 départements ; bonnes pour 35 ; assez bonnes pour 28 ; médiocres pour 3 ; mauvaise pour un. L'aspect des récoltes est très bon dans 20 départements ; bon dans 52 ; assez bon dans 13 ; médiocre dans un.

**Accident.** — Mardi soir, vers quatre heures, un épouvantable accident s'est produit à la gare de Sarlat. Monté sur la machine de secours, afin de s'assurer de son bon fonctionnement, M. Pivaudran, chef de dépôt, ordonna à M. Gatnel, chauffeur, d'en exécuter la manœuvre. Tout-à-coup, M. Pivaudran s'étant penché pour reconnaître la cause d'une fuite de vapeur, glissa et tomba sur les rails. Atteint par une roue du tender, il eut le poignet droit coupé et la tête broyée.

M. Pivaudran n'avait que 49 ans, il laisse deux enfants, dont un garçon âgé de 5 ans seulement, et son père et sa mère, deux vieillards. Ce pénible événement a douloureusement impressionné la population de notre ville, où le défunt jouissait de l'estime générale.

**Foire de Cahors.** — La foire du 11 février n'a pas eu une grande importance. Les affaires n'étaient un peu animées que sur la place du Marché, où se vendaient les volailles. Le prix moyen du blé vendu à la halle était de 19 fr. 75 l'hect. ; celui du maïs était de 11 fr. 80 l'hect.

**Labastide-Murat.** — La foire du 13 février, jour du tirage au sort, a été très belle ; beaucoup de transactions. Les bœufs et les brebis se sont vendus à un bon prix. A la halle aux grains, le blé s'est vendu 16 fr. les 4/5 ; l'avoine, 6 fr. 75 ; le maïs, 12 fr. ; les pommes de terre, 4 fr. ; les poulets, à 50 c. la livre ; les œufs, à 55 c. la douzaine.

**Foire de Mauoux, du onze février.** — La foire a été très belle. Le foirail des bœufs était comble ; il s'est fait quelques ventes, mais les prix ne sont pas en hausse. Il y avait peu de porcs et les cours étaient ceux des autres foires. Les brebis se vendaient à de bons prix en comparaison de la dernière foire.

Les poules se vendaient de 50 à 55 centimes la livre. Les chapons de 6 à 7 fr. 50 la paire. Les œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

**Foire de Fumel du onze février.** — La foire a été belle, mais il s'est fait peu d'affaires sur les bœufs, et les prix sont toujours bas.

Les porcs gras se vendaient de 32 à 36 fr. les 50 kil., poids vif. Les porcs nourrissons, de 12 à 25 francs la pièce, suivant grosseur et qualité. Les porcs moyens, de 30 à 60 francs l'un. La volaille se vendait de 50 à 60 centimes la livre. Les lapins, de 1 fr. 50 à 2 fr. 60 la paire. Les œufs, 0 fr. 80 la douzaine. Le blé, de 19 à 20 fr. l'hectolitre.

**Dictons de Février**  
Janvier ou février  
Comblent ou vidant le grenier.  
Pluie en février vaut du fumier,  
Avoine de février remplit le grenier,  
Si l'hiver ne fait son devoir  
Au mois de décembre et de janvier  
Au plus tard il se fera voir  
Dès le deuxième février  
En février ; s'il gèle et tonne,  
C'est la marque d'un bon automne.  
Février, le plus court des mois,  
Est de tous le pire à la fois.  
Que si janvier est bouvier,  
Ne le soit ni mars, ni février.  
Février, qui beaucoup neige,  
D'un bel été devient le piège (le garant)  
Neige qui donne février  
Met peu de blé au grenier.  
Pluie de février vaut esgout de fumier.

**Un horloger coupé en morceaux.** — Un crime, qui rappelle les affaires Billoir, Barré et Lebeze, a mis en émoi la population de Joigny, département de l'Yonne. La boutique de M. Vétard, horloger, a été trouvée dévalisée ; quant à lui, il avait disparu.

L'enquête qui a été commencée paraît avoir démontré que le corps avait été coupé en morceaux, retrouvés dans le fleuve. Deux arrestations ont été opérées, et l'on croit que le coup a été fait par une fille et des souteneurs venus de Paris.

Paris, 17 février. Chaque jour amène la découverte, à Joigny, de quelques débris du cadavre de l'horloger Vétard.

Hier, c'était le bras gauche, des restes de viscères et un morceau de chemise qui étaient retirés de l'Yonne.

Les recherches continueront dans le but de retrouver le tronc et la tête du cadavre. Les charges qui pèsent sur un marchand d'allumettes ambulants, nommé Mouillon, arrêté à Dijon, semblent suffisantes pour établir sa culpabilité, ainsi que celle de son frère et de sa maîtresse, la femme Chauffard, qui ont été arrêtés en même temps.

Ils ont prétendu d'abord n'être pas allés à Joigny depuis le 4 février. Or, un témoin a déclaré que le neuf la femme Chauffard est venue lui offrir des allumettes. En outre, les deux frères Mouillon, qui seraient d'anciens bouchers, portent des traces d'égratignures qu'ils prétendent avoir reçues dans une rixe.

Enfin, la femme Chauffard porte à son doigt une bague qu'elle reconnaît provenir de Vétard, avec lequel elle aurait eu des relations.

Les trois inculpés ont été conduits ce matin à Joigny.

**La neige.** — Depuis quelques jours la neige tombe en abondance et intercepte les communications sur beaucoup de points. Le train de Paris à Berne a été arrêté aux Anelots.

Le train de Lucerne à Milan a dû rester pendant deux heures à l'intérieur du tunnel de Walsen, une avalanche ayant intercepté la voie dans la soirée.

De nouvelles avalanches ont couvert la vallée d'Entsching de sept mètres de neige. Six hommes ont été ensevelis ; la voie est interceptée pour deux jours.

Le service des postes et des voyageurs sera fait par le Mont-Cenis.

Le train de Lucerne a rétrogradé. Celui de Milan est resté à Airolo.

Les lignes télégraphiques sont coupées.

**Décharges et réductions d'impôts.** — Depuis le 1<sup>er</sup> février courant, un registre est déposé dans toutes les mairies pour recevoir les réclamations relatives aux contributions directes. C'est l'application de la loi du 21 juillet 1887.

Cette disposition a pour objet de simplifier, pour les réclamations manifestement légitimes, les formalités, jusqu'ici exigées pour obtenir des décharges ou réductions d'impôts. Le public n'a qu'à se présenter à la mairie dans le délai d'un mois à partir de la publication du rôle.

**L'alcool.** — L'alcool dont on vante aujourd'hui les propriétés stimulantes, et toniques, et qui nous rend de si grands services en thérapeutique, n'a pas toujours été regardé d'un œil aussi favorable que les physiologistes. Ils lui attribuaient une action très nuisible, en particulier sur la digestion.

Claude Bernard, qui était pénétré de ces idées reprochait un jour à son ami Balard, le chimiste, mort il y a quelques années, et l'inventeur du brome, l'habitude qu'il avait de prendre fréquemment des petits verres d'alcool pendant le repas, sous prétexte de favoriser ses fonctions digestives. « On sait, dit un journal, auquel j'emprunte le fait, que dans certains pays, la Normandie notamment, on appelle cela faire un trou. »

— Je vais te démontrer, lui dit Claude Bernard, quelle est l'action de l'alcool sur l'estomac. Voici l'expérience que j'ai pratiquée : Après avoir fait absorber à des chiens diverses substances, je leur ai fait ensuite avaler de l'alcool. Eh bien ! leur ayant ouvert l'estomac quelques heures après, j'ai constaté que ces substances, avaient subi un notable arrêt dans leur digestion, et que plusieurs même d'entre elles n'avaient pas été attaquées par le suc gastrique. Qu'est-ce que tu en conclus ?

— J'en conclus, dit gravement Balard, que « l'alcool n'est pas fait pour les chiens ».

A combien d'expériences, dont on veut chaque jour transporter les effets du chien à l'homme, ne pourrait-on pas appliquer cette homoristique réflexion !

**THÉÂTRE DE CAHORS**  
Mercredi, 22 février.  
REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE  
**L'Abbé Constantin**  
Comédie tirée du Roman de M. Ludovic Halévy, de l'Académie Française.  
Par MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle.  
**L'HÉRITAGE D'YVETTE**  
Comédie en un acte, de M. Pierre Decourcelle.  
\*\*\*  
**Cavalcade.** — On nous assure que M. Pilo, directeur du théâtre de Cahors, organise une cavalcade pour la Mi-Carême.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 11 au 18 février 1888.

**Naissances**  
Sol, Albert, rue du Lycée.  
Decremps, Jean, rue Coty.  
Mouly, Ernest, à St-Henri.  
Paganel, Gaston, rue Fénelon.  
Laveyat, Julie, rue Lastié.  
Desprat, Marie, à Cabessut.  
Cazes, Marguerite, rue Lastié.  
Calvet, Paul, imp. Raygasse.

**Mariages**  
Caminade, Jean, et Jarlan, Marie.  
Pommié, Louis, et Borie, Antoinette.  
Audubert, Jean, et Magnès, Marie.

**Décès**  
Jarlan, Virginie, 52 ans, rue de la Charité.  
Labanhié, Louis, 24 ans, Hospice.  
Bru, Blaise, 22 ans, Hospice.  
Dalat, Jean, 54 ans, rue des Cadourques.  
Pechberty, Hyppolite, 31 ans, rue du Portail-Alban.

**BOURSE. — Cours au 17 février.**

3 0/0	81 90
3 0/0 amortissable (ancien)	90 00
3 0/0 id. 1884	85 35
4 1/2 0/0 ancien	106 70
4 1/2 0/0 1883	106 75

**Dernier cours du 17 février.**

Actions Orléans	1,333 75
Actions Lyon	1,257 50
Obligations Orléans 3 0/0	402 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	282 00
Obligations Lombardes (jouissance )	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	355 00

Quand les impuretés du sang se portent sur la peau elles occasionnent, selon le cas, le plus grand nombre des maladies de la peau, telles que boutons sur la figure et sur le corps, furoncles, clous, abcès, ulcères, eczéma, dartres, etc., etc. Toutes ces affections ne sont qu'un moyen par lequel le sang cherche à se débarrasser des impuretés que les voies naturelles ne suffisent pas à lui enlever. Dans cet état, il faut stimuler les intestins et les voies urinaires en faisant usage des Pilules Suisses qui, par leur propriétés diurétiques et amères sont d'une efficacité incontestable dans le traitement de toutes ces affections.

**OCCASION**  
A vendre un excellent **Phaëton** avec capotage. S'adresser au bureau du Journal.  
**A VENDRE**  
Un bon **Piano**. S'adresser au bureau du Journal.



**Bibliographie**

LA REVUE DE PARIS ET DE SAINT-PETERSBOURG. Paraissant le 15 de chaque mois. Bureaux, 14, rue Halévy, Paris. Sommaire du numéro de Février 1888.

Les Poètes de la guerre, par Armand Silvestre. — Souvenirs littéraires, par Félix Pyat. — Bazaine, par Robinet de Cléry. — Rédemption, par Arsène Houssaye. — Les Horreurs de la guerre, par Charles des Perrières. — Les Maitresses insupportables, par Charles Monselet. — Les Grenouilles qui ne trouvent plus un roi, par Paul Dhormoys. — Eljanz, par Léon Cladel. — A l'Hermitage de Renan, par Maurice Barrès. — Le Puits de Moine, par Virgile Jozz. — Le Sphinx, par A. Sauvigné. — Le Bouquet de Marguerite, par Diane de Cerny. — La suggestion devant la loi, par C<sup>e</sup> de Villiers de l'Isle-Adam. — Iadès, par Jehan Soudan. — Questions militaires, par X... — Sonnet, par François Coppée. — Poésies, par Marius Fontane. — Barnabas et Adokia, par Sacher Masoch. — Les Bêtes à Bon Dieu, par Alphonse Kar. — L'Hiver artistique, par Charles Ponsonailhe. — Chronique politique, par Alikoff. — Les Théâtres et les Livres, par Aleeste. — La Vie russe, par Iwan Rienko. — L'Histoire de Paris au jour le jour, par Saint-Jean. Pour la France, 30 francs par an; l'Etranger, 35 francs; papier de Hollande, 100 francs.

La 117<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C<sup>e</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris (prix: 4 franc). — AGRICULTURE. — Les questions d'économie rurale intéressent en France un grand nombre de personnes et cela doit être puisque l'agriculture constitue une des branches les plus importantes de la richesse nationale. Un traité des « Batiments ruraux », à la fois clair et technique, conçu sur les données les plus neuves, comprenant la description des habitations des cultivateurs, des logements d'animaux, des locaux destinés à l'emmagasinement des récoltes ou des produits, des constructions propres à recueillir et conserver les fumiers et engrais divers, est inséré dans la 117<sup>e</sup> livraison de la « Grande Encyclopédie », qui contient en outre un article intéressant sur le « Battage des céréales ». — On souscrit à l'ouvrage complet au prix de 500 fr. payables 10 fr. par mois.

LA GUERRE. La 6<sup>e</sup> série de « La Guerre » contient sur les forces de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie, comparées à celles de la France et de la Russie, un parallèle qui n'a jamais encore été établi. C'est un document de premier ordre et que tiendront à posséder tous ceux qui se préoccupent à juste titre de l'éventualité d'une conflagration générale en Europe.

Ajoutons que les illustrations qui ornent cette série sont magnifiques et qu'elles font le plus grand honneur aux éditeurs Jules Rouff et C<sup>e</sup>.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 494 (16 février 1888). — Catulle Mendès. Les mères ennemies (suite). — Jules Mary. Les Deux Amours de Thérèse (suite). — Alphonse Daudet. Tartarin sur les Alpes (suite). — Hector Malot. Sans Famille (suite). — François Oswald. L'Assassinat de la ligne du Havre (suite).

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1415<sup>e</sup> livraison (18 février 1888). — Le Val d'Andorre, par M. Gaston Vuillier. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de G. Vuillier. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 794<sup>e</sup> livraison (18 février 1888). — Texte: Le fils Valansé, par J. Girardin. — Le saumon, par P. Martani. — Le général du Maine, par M<sup>me</sup> de Nanteuil. — Une pluie de fourmis. — L'enlèvement des neiges, par le D<sup>r</sup> F. David. — Dessins de: Tofani, Riou, Lix, Myrbach. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6<sup>e</sup> année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 12 (16 janvier 1887). — Petit frère et petite sœur. Paule de Meurers. — Un perturbateur. Pierre Duchateau. — Le matin Eudoxie Dupuis. — Le bon et le mauvais écolier. Tante Nicole. — La veille de Noël. Camille Norbert. — Schang-Sin. J. Protche de Ville. — Les chats et les propriétaires. Un Meessois. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par E. Dargent, Hopkins, Parker Hayden, J. Geoffroy, A. Poirson, A. Gaillard, etc.

**LE RHUME DE CERVEAU**



Atch!!! Voilà ce qu'on entend de tous côtés. Il pleut des rhumes par cette température malsaine. Autrefois on répondait à un éternuement par: « Dieu vous bénisse! », ce qui ne guérissait guère. Des gens plus pratiques répondent aux éternuements: « Prenez des Pastilles Géraudet! » C'est en effet le seul moyen de se préserver des enrhumements et bronchites, si fréquents en cette saison.

Dépôt à Cahors, pharmacies VINEL, FILHOL.

**SUEZ ET PANAMA**

Les travaux d'achèvement sont expliqués dans la REVUE-GAZETTE du 17 février. (50 centimes le N<sup>o</sup>). — 67, rue de Provence, à Paris.

Le Santal de Midy est devenu très populaire parmi les jeunes gens; c'est qu'il guérit en 46 heures les affections qui réclamaient autrefois l'emploi du copahu ou des injections et demandaient des semaines de traitement. Le nom de Midy sur chaque capsule garantit la pureté et l'efficacité du Santal.

**INJECTION BROU**

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

**La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.**

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat: « A quoi bon les drogues? n'avons-nous pas la délicieuse farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissant soulagés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infailibles. »

M. le curé Compert dit: « Dieu soit béni? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et C<sup>e</sup>, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de: 2 fr. 25 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville: à Cahors, M. VINEL, droguiste.

**Distillerie centrale du Quercy**

**CRÈME DE NOIX BOUTET**  
A BASE DE FINE CHAMPAGNE  
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS.  
Exiger le Véritable Non  
CAHORS

**GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES**  
**A. COUDERC**  
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>d</sup>e grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

**LA VELOUTINE**  
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau  
ADHÉRENTE & INVISIBLE  
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles  
Se défier des Imitations et Contrefaçons  
**CH. FAY, inventeur** Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875  
9, Rue de la Paix, PARIS

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME  
**DELAGASSE** Pharm. à Bordeaux.  
Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements.  
DÉPOT: Toutes Pharmacies.

**DENTS & DENTIERS**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**\* AUDOUARD \***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE  
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze  
**A BRIVE**

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODON" Prévenant la Carie et le déchaussement des dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. le Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

**Établissement Hydrothérapique**

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF:**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors  
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION

CAHORS 1881



**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.